

**SUPPLEMENT A LA NOTE D'INFORMATION**  
relative à l'offre pour l'émission de  
**NOTES PARTICIPATIVES (Nyala Coffee)**  
par  
**Spreds Finance**

Le présent document a été établi par Spreds Finance

**LE PRÉSENT DOCUMENT N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ PAR L'AUTORITE DES  
SERVICES ET MARCHES FINANCIERS**

4 septembre 2019

Ce supplément (le « **Deuxième Supplément** ») à la Note d'information du 7 juin 2019 relatif à l'offre publique pour l'émission de Notes Participatives (Nyala Coffee), constitue un supplément à ladite Note d'information conformément à l'article 15 de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres au public d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés.

Ce Deuxième Supplément a pour objet d'informer les investisseurs que la période d'offre, devant initialement se terminer le 7 septembre 2019 en vertu de la Note d'information, est prolongée jusqu'au 10 novembre 2019.

Ce Deuxième Supplément complète et est indissociable de la Note d'information et du Supplément. Il doit être lu en lien avec la Note d'information et le Supplément, lesquels comprennent des informations importantes quant aux caractéristiques de l'offre et des risques y attachés.

**Droit de révocation** : conformément à l'article 15 de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres au public d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés, les investisseurs qui ont déjà accepté de souscrire aux Notes Participatives (Nyala Coffee) avant la publication de ce Deuxième Supplément ont le droit de révoquer leur acceptation pendant deux jours ouvrables après la publication de ce Deuxième Supplément. Ce droit de révocation prend fin le 6 septembre 2019 inclus. L'investisseur qui souhaite exercer son droit de révocation doit en informer Spreds Finance par email avant l'expiration du délai à l'adresse [info@spreds.com](mailto:info@spreds.com).